

Jours blancs : “Trop d’enfants sont livrés à eux-mêmes”

ÉCOLE

Selon une étude de la Ligue des familles, bon nombre de parents doivent s’organiser pour garder leurs enfants, faute d’accueil à l’école.

Trop d’enfants, y compris les plus jeunes, sont encore livrés à eux-mêmes pendant les jours blancs, ces journées consacrées par les enseignants aux corrections et aux délibérations. C’est la conclusion d’une enquête menée en 2022 par la Ligue des Familles auprès de 741 parents d’élèves. “Si la législation évolue favorablement et réduit le nombre de jours blancs, trop d’enfants, y compris les plus jeunes sont encore livrés à eux-mêmes pendant cette période et les parents contraints de s’organiser tant bien que mal pour garder leurs enfants à la maison quand l’école n’organise pas d’accueil”, observe l’association.

Que font les enfants pendant les jours blancs ?

En primaire, pour 10% des élèves, aucun accueil n’est organisé pendant au moins une partie des jours blancs : les écoles sont purement et simplement fermées aux élèves. Une situation qui est

en infraction avec la législation qui impose aux écoles d’organiser un accueil et aux élèves d’être présents à l’école.

Pour 73% des élèves de primaire, aucune activité n’est proposée pendant au moins

une partie des jours blancs. L’école est ouverte mais les enfants doivent s’occuper dans la cour de récréation. Dans 64% des cas, des activités étaient organisées pendant au moins une partie des jours blancs. Pour 44% des enfants, il s’agissait d’une excursion, parfois payante. “Il est positif que les élèves puissent décompresser et profiter de moments de détente en fin d’année mais il est

important aussi de ne pas laisser les enfants livrés à eux-mêmes pendant de longues périodes”, insiste l’association. “Un père nous a indiqué qu’il retrouvait son petit enfant en pleurs car il devait rester toute la journée dans la cour, sans aucune activité organisée. Notre enquête montre que 73% des enfants sont dans cette situation pendant au moins une partie des jours blancs. On comprend les diffi-

cultés des écoles à proposer un accueil de qualité pendant cette période mais ces problèmes ne devraient pas être reportés sur les parents qui sont parfois contraints de prendre congé pour s’occuper de leurs enfants à une période où l’école est censée être obligatoire.”

“Les problèmes de l’école ne devraient pas être reportés sur les parents.”



Des parents sont contraints de prendre congé pour garder leur enfant. © FLÉMAL

En secondaire, les élèves sont encore moins encadrés qu’en primaire. Dans 86% des cas, aucun accueil n’est organisé. Dans 89% des cas, l’école n’organise aucune activité. En primaire, les élèves ne peuvent plus être suspendus que trois jours par an. Pendant ces journées, les élèves sont tenus à la fréquentation normale de l’école. En secondaire, les cours peuvent être suspendus pendant maximum 18 jours dans le degré inférieur et 27 dans le degré supérieur. À partir de l’année 2026/2027, ces jours seront réduits progressivement à 12 et 18.

Maïli Bernaerts

“Les élèves n’ont aucune chance de réussir dans ces conditions”

ENSEIGNEMENT

Une association dénonce des procédures abusives en matière d’exclusions d’élèves

En cette fin d’année, l’association InforJeunes Laeken témoigne d’une situation qu’elle juge inédite : une explosion du nombre de procédures d’exclusions qui ont lieu en fin d’année, voire pendant les examens des jeunes, mettant en péril l’avenir de certains élèves.

“On a notamment eu le cas avec un élève de deuxième secondaire. L’école a entamé une procédure d’expulsion à son encontre et a mené celle-ci pendant la session du CED que cet élève devait présenter. Il avait un examen écrit à 8 heures, un examen oral de néerlandais à 15h25 et son audition dans le cadre

de la procédure d’exclusion à 15h45 et un examen à présenter le lendemain”, explique la directrice de l’association Chantal Massaer. Selon elle, cette situation a deux conséquences graves : la première est que l’élève a présenté ses examens et les a ratés. “Il n’obtiendra donc pas son CE1D qui est le diplôme qui marque la fin du tronc commun. Les conditions dans lesquelles se sont déroulés ses examens excluaient toute

chance de réussite”, résume la directrice.

La deuxième est, selon InforJeunes Laeken, une annihilation des droits de la défense. “L’élève étant en pleine préparation de ses examens, nous avons eu à peine le temps d’échanger quelques mots avant l’audition et nous n’avons pas pu avoir accès au dossier avant l’audition.”

D’autres élèves auraient connu une situation similaire. Inforjeunes Laeken

indique avoir reçu une dizaine d’élèves dans le même cas. Selon Chantal Massaer, d’autres élèves moins chanceux ont même été empêchés de présenter leurs examens via une procédure d’exclusion. “Ces pratiques ne rencontrent pas l’intérêt supérieur de l’enfant. Ne serait-il pas pertinent de créer un moratoire pendant la période d’examens?”, suggère-t-elle.

Ma. Be.